

Photo Unesco, copyright réservé.

LA "PRIMITIVE" CETTE MÉCONNUE

par Alfred Métraux

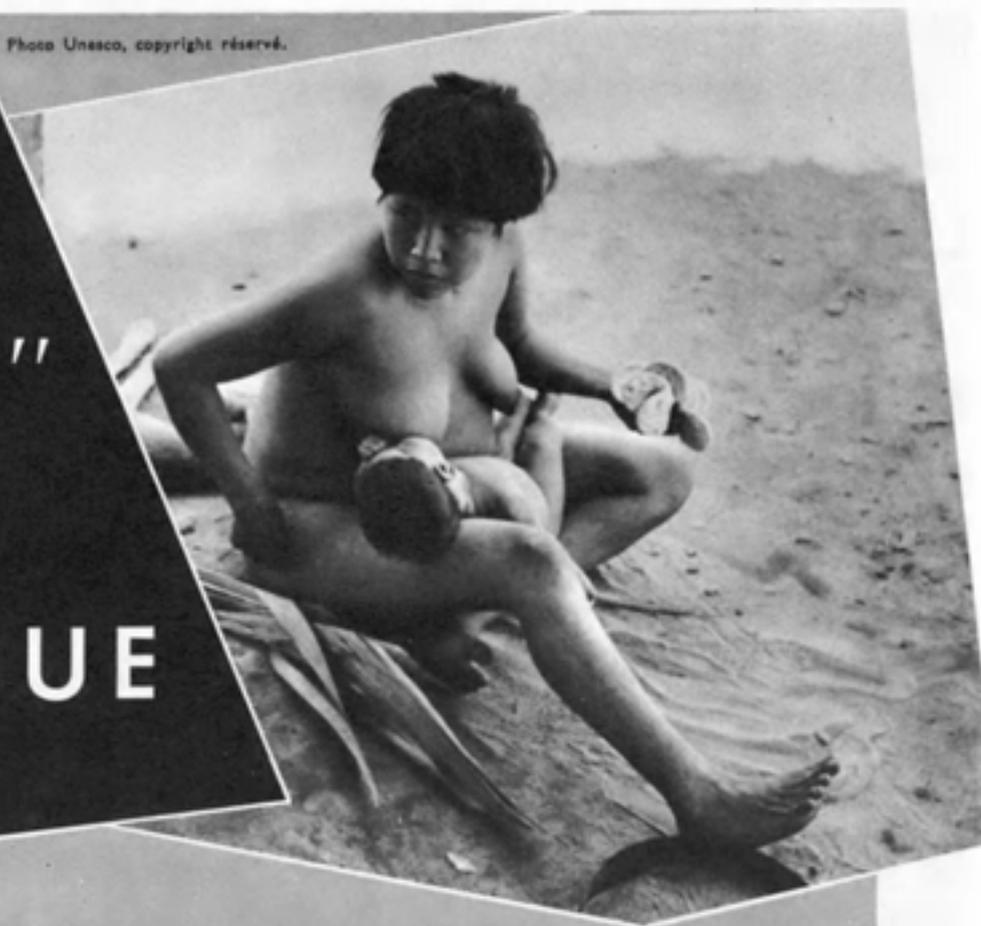
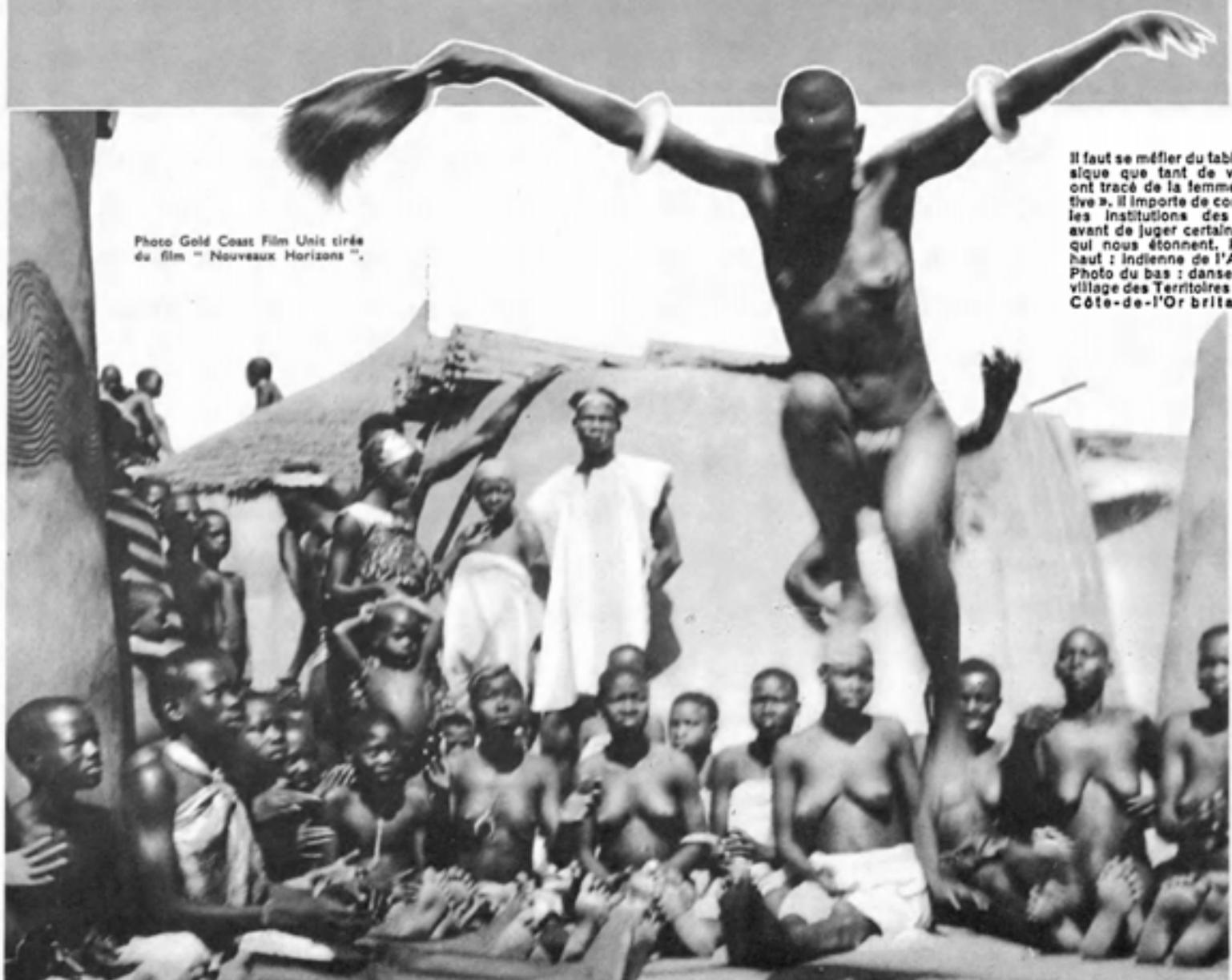


Photo Gold Coast Film Unit tirée
du film "Nouveaux Horizons".

Il faut se méfier du tableau clas-
sique que tant de voyageurs
ont tracé de la femme « primi-
tive », il importe de comprendre
les institutions des peuples
qui nous étonnent. Photo du
haut : Indienne de l'Amazone.
Photo du bas : danse dans un
village des Territoires du Nord,
Côte-de-l'Or britannique.



LA « femme primitive » sert trop souvent de repoussoir à la « femme moderne ». Malgré les efforts tenaces des anthropologues, les notions les plus fausses ont encore cours sur le sort que les « primitifs » réservèrent à leurs épouses, que l'on imagine, bien à tort, comme des esclaves ou des bêtes de somme. Le tableau classique que tant de voyageurs ont tracé de la femme indigène courbée sous le poids d'un lourd fardeau, portant au surplus un enfant contre sa poitrine, alors que son mari la précède allégrement, un arc à la main, s'est imposé comme le symbole de la dégradation de la femme « sauvage ». Il est vrai que la légende opposée d'un matriarcat primitif hante aussi les récits des voyageurs. Beaucoup d'auteurs se sont employés à recueillir toutes les coutumes qui permettraient de reconstituer une

étape de l'évolution humaine où les femmes auraient régné sur les hommes d'une façon plus ou moins absolue.

De telles notions contribuent sans doute à fausser notre jugement au moment où ces mêmes peuples ont cessé d'appartenir à un univers lointain pour participer de façon très directe à notre civilisation. Il importe de comprendre leurs institutions si nous voulons les changer. Mais n'ajoutons pas à notre pitié condescendante pour l'imperfection de leurs techniques, notre mépris à l'égard d'usages dont la signification nous échappe. Le sujet que nous abordons est vaste et il a déjà fait l'objet d'innombrables études. Il ne saurait être question ici que d'éclaircir quelques points sur lesquels se manifestent les idées les plus erronées.

La femme militaire : triste privilège de notre époque

CHACUN fois que l'on veut porter un jugement sur la condition de la femme dans une société donnée, il est nécessaire de spécifier le domaine social ou culturel dans lequel on envisage son rôle. Même dans une civilisation telle que la nôtre où l'égalité des sexes tend à être juridiquement admise et où les femmes jouent un rôle social et économique de plus en plus important, il est des institutions qui ne lui accordent qu'une place subordonnée ou insignifiante. Dans le cas de la religion, où les femmes se distinguent cependant par leur piété et leur zèle, la prêtrise leur est fermée et par conséquent toute la hiérarchie ecclésiastique. L'idée d'une femme évêque ou grand rabbin prête à sourire, si elle ne nous apparaît pas impie et scandaleuse.

Cette incapacité surprenante, dont la femme est généralement frappée pourrait surprendre les membres d'autres civilisations où la femme est précisément choisie comme l'intermédiaire entre les esprits et les hommes. Elles y ont le privilège des révélations et celui de s'adresser aux divinités pour les apaiser et en obtenir les faveurs. Les hommes, même les plus haut placés dans la hiérarchie sociale, les écoutent et les consultent pour tout ce qui touche le monde surnaturel. C'est surtout dans les tribus pratiquant le chamanisme que les femmes monopolisent la vie religieuse. Elles y sont considérées comme des sujets particulièrement propres à maintenir un commerce suivi avec les esprits. Chez les Araucans

du Chili, tribu virile s'il en fut, les hommes qui se sentaient une vocation de magicien ou de prêtre s'habillaient en femmes et cherchaient à leur ressembler en tous points. Chez les fameux Iroquois de l'Etat de New York, la vie cérémonielle était dans une très large mesure contrôlée par les femmes.

C'est un des tristes privilèges de notre époque d'avoir associé si étroitement la femme à la vie militaire. En général, en dépit des légendes sur les Amazones, la plupart des peuples archaïques considèrent la femme comme inapte à la guerre. Toutefois, le cas des régiments féminins du Dahomey, en Afrique, peut éveiller quelques doutes sur les raisons physiques et physiologiques généralement données pour justifier l'exclusion des femmes du métier des armes. Les bataillons de choc dahoméens étaient entièrement composés de jeunes femmes qui, théoriquement, passaient pour être les épouses du souverain. Lors des batailles ou des sièges, elles étaient tenues en réserve jusqu'au moment où le général jugeait qu'il pouvait emporter la décision en lançant dans la mêlée ses troupes d'élite. Les femmes se ruaient sur l'adversaire en brandissant d'énormes cimenteries avec lesquels elles faisaient voler les têtes. Ce fut à ces redoutables Amazones qu'échut l'honneur de défendre l'indépendance du royaume de Behanzin lors de la conquête du Dahomey par les troupes françaises il y a une cinquantaine d'années.

Mme Récamier aurait pu envier les Iroquoises

LES plus graves erreurs commises sur la condition de la femme « primitive » tiennent le plus souvent à une fâcheuse confusion entre un état de droit et un état de fait. En mettant l'accent uniquement sur l'étendue de la puissance maritale, ainsi que sur certaines coutumes, telles que le soi-disant « achat des femmes », on a pu tracer un tableau très noir de la vie féminine dans le monde « sauvage » ; mais si on s'était donné la peine de noter avec soin le comportement des deux sexes et de chercher à pénétrer la fonction véritable de certains usages, on se serait aperçu que l'inégalité entre hommes et femmes était loin d'être aussi marquée qu'il apparaît au premier abord et que, selon le point de vue auquel on se place, les désavantages sont compensés par des privilèges souvent importants.

Ce n'est pas pour déconcerter le lecteur par une boutade que le célèbre ethnographe et sociologue américain, le Dr Robert H. Lowie, écrit dans son traité de sociologie primitive : « En dépit de l'influence qu'elles ont pu exercer, ni George Eliot ni Mme Récamier ne bénéficiaient d'un statut comparable à celui qui était accordé aux femmes iroquoises. » L'exemple ne pouvait être mieux choisi : il est en effet peu de sociétés dans lesquelles les femmes aient disposé d'un pouvoir comparable à celui dont jouissaient les matrones dans cette tribu peau-rouge. Elles ne siégeaient pas au conseil tribal ni à celui de la grande confédération iroquoise, mais elles en désignaient les membres. C'est de leur choix que dépendait l'autorité politique. Elles avaient en outre le pouvoir de destituer les chefs qu'elles considéraient inférieurs à leur tâche.

Le rôle politique des femmes nous ramène au problème du matriarcat. L'existence d'un ordre social où les femmes auraient dominé les hommes a été relégué au chapitre des mythes. A l'exception des Iroquois dont il vient d'être question et de quelques rares tribus, ce n'est que par accident que la puissance politique est tombée en quenouille. L'hypothèse du matriarcat primitif est né d'une confusion entre descendance matrilineaire et hégémonie féminine. Le fait qu'une personne appartient au clan maternel, hérite de son oncle maternel et considère les membres du clan paternel comme des étrangers ne signifie pas qu'un statut privilégié soit accordé aux femmes. Dans un très grand nombre de communautés « primitives » le mari est contraint par la coutume de vivre chez sa femme ; mais si cette situation favorise celle-ci, elle n'implique pas une supériorité du sexe féminin. Certes, la femme qui reste avec les siens ne risque pas d'être maltraitée par son mari. Si celui-ci se montrait injuste ou brutal, il aurait tôt fait de déchaîner la maisonnée contre lui. Chez les Indiens Pueblo du sud-ouest des Etats-Unis où les femmes sont propriétaires de la hutte familiale, elles peuvent en chasser l'époux qui a cessé de leur plaire. C'est pourquoi, en régime « matrilocal », les hommes se sentent mal à l'aise chez eux et profitent de toute occasion pour rentrer dans leur village où ils peuvent compter sur l'affection et la confiance de leurs parents.

Quelques ethnographes ont cherché à établir une corrélation entre l'économie pratiquée par une société donnée et la condition des femmes. En effet, chez beaucoup de peuples dits « primitifs », la

LA "PRIMITIVE"

(Suite)



UNE SUR DEUX EST DE LA FAMILLE

Au sud du Tchad, en A.E.F., se déroulent, lors des enterrements, d'étranges processions : ces couples de femmes comprennent (par couple) une femme de la famille du mort, une femme n'étant pas de la famille du mort et soutenant celle qui en est.

Photo copyright Robert Jaulin

culture du sol est entièrement une activité féminine. En Amazonie, par exemple, la participation des hommes aux travaux agricoles se limite au défrichement, le reste de la besogne incombant aux femmes. Ce sont elles qui plantent, récoltent et transportent les produits de leurs champs. Comme l'agriculture fournit l'alimentation de base, on pourrait facilement en conclure que les femmes occupent dans la vie tribale une situation particulièrement forte. Réciproquement, on pourrait s'attendre à ce que, dans les groupes qui dépendent pour leur subsistance de la chasse et de la pêche, la position de la femme reflète sa dépendance vis-à-vis de l'élément masculin. Or, une fois encore, les faits démentent l'hypothèse.

Dans certaines sociétés de chasseurs nomades, les deux sexes ont des droits à peu près égaux, alors qu'au contraire on constate une nette infériorité de la femme dans d'autres groupes où cependant elle est la pourvoyeuse de nourriture par excellence. On ne peut donc pas conclure des cas donnés que le développement économique produise forcément une transformation du statut de la femme. Cependant, il semble qu'il existe une corrélation très précise entre l'élevage du gros bétail et la relégation des femmes à un rang inférieur. C'est

à l'influence des nomades pasteurs que l'on attribue, dans les sociétés européennes et asiatiques, la subordination de la femme et le rôle très effacé qui lui a été assigné en dehors de la maison. Y a-t-il entre l'élevage — activité masculine — et l'infériorité féminine un lien de cause à effet? On l'a cru, mais des anthropologues voient dans ce rapport le résultat d'un hasard historique et signalent le cas de tribus de pasteurs comme les Hottentots chez qui la femme n'est pas traitée comme une inférieure.

L'argument le plus souvent invoqué pour démontrer l'infériorité de la femme « primitive » est le fait que, dans de nombreuses sociétés — notamment en Afrique — elle est achetée par son futur mari. Beaucoup d'encre a été répandue pour stigmatiser cette coutume ou, au contraire, pour la défendre et expliquer sa signification. L'achat des femmes, en Afrique orientale — le *lobola* — se présente généralement comme la remise d'une certaine quantité de bétail à la famille qui fournit la jeune fille. Acquérir un nombre suffisant de bœufs ou de vaches pour pouvoir se marier, telle est la préoccupation majeure des jeunes gens de ces tribus. Il ne s'agit pas là d'une opération mercantile, mais de quelque chose



Photo copyright Goldstein, Collection Musée de l'Homme.

SON ÉPOUX EST UN CHEF

Femme Makere (tribu de la Province orientale du Congo belge). Epouse d'un chef, elle porte le collier en dents de fauve et la grande trompe d'ivoire sculptée, insigne de sa dignité. Selon la coutume elle a couvert son corps de dessins géométriques peints.

de beaucoup plus complexe. Tout d'abord, le transfert du bétail donne au mariage une sanction officielle; il est l'équivalent du contrat de mariage dans nos sociétés, et la femme pour laquelle on n'aurait pas donné du bétail n'aurait pas vraiment le sentiment d'être une épouse légitime. D'autre part, la famille du jeune homme achète non la femme, mais un droit de propriété sur sa progéniture. S'il n'y avait pas eu « paiement », les enfants issus du mariage appartiendraient à la famille de la mère. Le bétail est donc souvent une forme de douaire que le mari verse aux parents de la fiancée pour qu'ils l'administrent et l'en fassent bénéficier ainsi que ses enfants. Si la femme venait à mourir sans enfant, le bétail devrait être rendu au mari. Bref, ce qu'on appelle à tort l'achat de la fiancée est une transaction où l'aspect juridique prévaut sur l'aspect économique. Ce n'est pas une « affaire », mais un acte solennel qui donne une sanction légale au mariage et assure la légitimité de la descendance.

Par cette brève mise au point, je n'ai rien cherché d'autre que de réveiller notre sens de la justice envers les peuples que l'on qualifie de « primitifs » ou d'« inférieurs ». Malgré nos immenses progrès techniques, nous avons peine à nous

dégager des institutions léguées par nos ancêtres indo-européens — ces pasteurs nomades qui se sont montrés si peu généreux pour le sexe faible. La conquête des droits de la femme ne fait souvent qu'introduire au sein de notre civilisation un état de droit et de fait qui, depuis des siècles ou même des millénaires, a été l'apanage de groupes humains que nous sommes trop souvent tentés de dédaigner.

Alfred Métraux n'avait que 21 ans lorsqu'il entreprit sa première expédition archéologique en Amérique latine. Depuis lors, sa carrière d'anthropologue l'a conduit dans les îles des mers du Sud et à travers toute l'Amérique latine. Il a dirigé diverses missions pour l'Unesco et, en tant que membre du Secrétariat de l'Unesco, il prend une part active à la campagne menée par cette organisation contre la discrimination raciale. Suisse d'origine, Alfred Métraux est maintenant citoyen des États-Unis. Il a écrit de nombreux ouvrages sur les tribus d'Amérique du Sud et du Pacifique.